



Pfadibewegung Schweiz
Mouvement Scout de Suisse
Movimento Scout Svizzero
Moviment Battasendas Svizra

EAU - FORMATIONS SPÉCIFIQUES

GUIDE D'ADMINISTRATION POUR LES RES-
PONSABLES DE COURS ET LES SECRÉTA-
RIATS CANTONALES

Tâche essentielle Formation et Encadrement
Février 2025

TABLE DES MATIÈRES

La voie idéale pour la formation eau	3
Conseils pour tous les types de cours	3
Conditions préalables à la mise en œuvre du cours	4
Annexe : Administration des cours de formation spécifiques à l'eau	10



LA VOIE IDÉALE POUR LA FORMATION EAU

Depuis 2023, les modules J+S et les modules de sécurités autorisent la pratique d'activités dans et sur l'eau. Le module J+S Eau SdC/T est considéré comme l'équivalent des reconnaissances SSS Basis Pool et Module Lac. Cela permet de contourner les structures complexes et les frais de participation élevés et de créer des offres de cours plus accessibles.

La voie idéale mène de la formation de base J+S (cours de base) au module J+S Eau et, en cas d'intérêt, au module de sécurité Eau. C'est pourquoi les cantons doivent, dans la mesure du possible, proposer des cours de formation spécifiques à l'eau sous la forme de modules J+S. Les cours de sécurité doivent être organisés en fonction des besoins des participant·e·s.

CONSEILS POUR TOUS LES TYPES DE COURS

Définition aide-moniteur·trice

Les aide-moniteur·trice·s sont placés sous la surveillance des expert·e·s SSS et les soutiennent dans l'organisation des cours. Les aide-moniteur·trice·s disposent d'une formation de base du module correspondant avec le statut « valable ». Les aide-moniteur·trice·s ne sont pas autorisé·e·s à diriger des leçons de manière autonome. Les activités aide-moniteur·trice du niveau de base, qui sont effectuées comme condition préalable à la formation de cadre, doivent être confirmées par l'expert·e SSS au moyen du formulaire « check-list activité aide-moniteur·trice ». La Check-list peut être téléchargée sur le site internet de la SSS avec le login SSS pour expert·e·s. Navigation dans l'onglet « documents » vers « documents FR » et « Formation ».

Moyens d'aides

Les brochures de la SSS sont commandées via le [formulaire de commande en ligne](#). Si le numéro du cours est indiqué dans le champ de remarques, elles sont gratuites. Le délai de livraison est normalement de dix jours ouvrables minimum.

Le set de cartes « [Water-Safety](#) » du bureau de prévention des accidents bpa est envoyé par la SSS lors de la commande de documentation sur les lacs et rivières. Il peut également être obtenu gratuitement auprès du [bpa](#). Pour en commander plusieurs, il faut indiquer la quantité et l'activité de maîtrise de cours dans le champ de commentaire.

Les expert·e·s de la SSS peuvent télécharger d'autres documents avec leur [login SSS](#) sous l'onglet « Documents » (pour ouvrir les sous-dossiers, cliquer sur le triangle noir à côté du dossier).



CONDITIONS PRÉALABLES À LA MISE EN ŒUVRE DU COURS

Module Eau

Équivalent au brevet base pool et au module lac

Combinable avec le brevet plus pool (via un mandat supplémentaire, doit être pris en compte lors de l'administration)

Exigences et taux d'encadrement maîtrise de cours :

Expert-e-s SSS Pool, Expert-e-s SSS Lac et module BLS-AED valable ; idéalement, rapport selon le règlement de cours SSS niveau de base (peut être téléchargé dans la section Expert-e-s du site Internet de la SSS), mais au moins 1 expert-e par module.

- *Cas idéal piscine : un-e expert-e SSS pour 12 participant-e-s (ou pour 16 participant-e-s avec aide-moniteur-trice)
- *Car idéal lac : un-e expert-e pour 10 participant-e-s (ou pour 14 participant-e-s avec aide-moniteur-trice)

Expert-e J+S pour 12 participant-e-s (il peut s'agir de la même personne, mais ce n'est pas obligatoire).

Encadrement du cours :

Est encadré par un-e CàF.

Outils d'aide au cours :

- Journal d'apprentissage (obligatoire)
- Set de cartes **Water-Safety** (obligatoire)
- Tous les autres supports de cours/d'enseignement (par ex. Les brochures SSS des modules) doivent être remis, mais ne doivent pas obligatoirement être utilisés pour la formation.

Pour ce module, il existe un **Classeur d'échange** pour les contenus de cours. Le dossier du-de la formateur-ice, le journal d'apprentissage ainsi que les documents de la leçon y sont classés. Benjamin Schweizer (benjamin.schweizer@pbs.ch) accepte volontiers les contributions et les réactions.

Demande d'équivalence :

En suivant le module Eau, les participant-e-s peuvent faire une demande d'équivalence auprès de la SSS et obtenir ainsi les reconnaissances brevet base pool et module lac pour une contribution de CHF 50.-. Celles-ci ne sont pas nécessaires pour les activités J+S. Le formulaire est lié à ***l'aide-mémoire Sécurité aquatique pour les moniteur-ice-s.***



Les demandes d'équivalence peuvent également être faites par la direction du cours pour l'ensemble des participant-e-s. Pour ce faire, une liste des participant-e-s avec leurs noms, prénoms, dates de naissance, numéros J+S (et, si disponible, numéro SSS), adresses postales et adresses e-mail est envoyée à formation@msds.ch.

Remarque concernant le délai pour la demande d'équivalence : Dans la BDNS, il est évident que le module a été suivi. Cela peut être clarifié personnellement avec la SSS au cas par cas. Pour une équivalence avec le brevet base pool, c'est possible sans restriction, pour le module lac, on a huit ans avant qu'il soit considéré comme non valable (suspendu après quatre ans et un cours de renouvellement est nécessaire pour qu'il redevienne valable).

Afin que la SSS puisse vérifier ces demandes, le bureau national envoie les numéros de cours correspondants au bureau de la SSS. Lors de l'attribution de la qualification sur la BDNS, « réussi » signifie que la personne est autorisée à obtenir l'équivalence et « échoué » signifie que la personne reçoit certes la reconnaissance J+S mise à jour, mais qu'elle n'est pas autorisée à obtenir l'équivalence.

Si une personne n'obtient que le brevet base pool, mais pas le module lac, le module Eau est considéré comme « non réussi ». Veuillez vous adresser au secrétariat (formation@msds.ch), car cela doit être annoncé séparément à la SSS.

Administration

Voir l'annexe « Administration des formations liées à l'Eau ».

Si tu le souhaites, tu peux saisir un cours de répétition lac via le secrétariat du Mouvement Scout de Suisse afin d'administrer les cours de rafraîchissement (rafraîchissement Pool, Plus Pool et Lac) pour CHF 30.-. Les participant-e-s doivent payer cette contribution à l'organisateur·ice du cours. La facture de la SSS est transmise par le secrétariat à l'organisateur·ice du cours. Voir les indications en **lavende** dans l'annexe.

Option Brevet Plus Pool

À l'aide d'un mandat supplémentaire dans le cadre d'un total de 3h (45min de préparation, 2h15 de cours, voir **Classeur d'échange**), un brevet plus pool peut être intégré. Pour cela, le brevet plus pool doit être annoncé individuellement à la SSS via le secrétariat du Mouvement Scout de Suisse (coût par participant-e: CHF 45.-). Voir les indications en gris dans l'annexe. Pour les activités J+S et scoutes, le brevet plus pool n'est toutefois pas nécessaire.

Attention : pour le brevet plus pool, le module BLS-AED est une condition préalable !

Coûts auprès de la SSS :

- CHF 50.- pour une demande d'équivalence
- CHF 45.- pour les modules individuels (par module)
- CHF 30.- pour le CR Lac



MP avec focus Eau

S'il s'agit de transmettre des approches ludiques de l'eau, indépendamment des reconnaissances pour les activités dans l'eau, le type de cours du module de perfectionnement avec focus sur l'eau est alors approprié.



Cours individuels de la SSS

(CR) Brevet Basis Pool, (CR) Brevet Plus Pool, Module/CR Lac, Module/CR Rivière

Exigences et taux d'encadrement maîtrise de cours

Voir le règlement des cours SSS niveau base

- **Basis/Plus Pool** : 1 expert-e SSS Pool par 12 participant-e-s (ou par 16 avec aide-moniteur-trice) et module BLS-AED valable.
- **Lac** : 1 expert-e SSS lac par 10 participant-e-s (ou par 14 avec aide-moniteur-trice) et module BLS-AED valable.
- **Rivière** : 1 expert-e SSS rivière par 8 participant-e-s (ou par 12 avec aide-moniteur-trice) et module BLS-AED valable.

Outils de cours

- Documentation des participant-e-s au cours des modules standard (obligatoire)
→ Téléchargeable avec le **Login SSS** (voir ci-dessous le chapitre Documents)
- Set de cartes **Water-Safety** (recommandé)

Administration

Voir annexe : Administration de certains cours SSS.

Coûts auprès de la SSS

- CHF 45.- par module
- CHF 30.- par CR

Module BLS-AED

Module BLS-AED ou CR BLS-AED

Exigences et taux d'encadrement maîtrise de cours :

- Expert-e SSS BLS-AED et module valable BLS-AED par 6 participant-e-s (ou par 12 participant-e-s avec aide-moniteur-trice)
(Voir Règlement de cours SSS niveau de base)

Possibilités de combinaison :

Le module BLS-AED ne peut pas être combiné directement avec des modules J+S. Il est toutefois possible de le rattacher à un cours ou de l'effectuer un soir précédent.

Administration :

Voir l'annexe : Administration de certains cours SSS

Coûts auprès de la SSS :

- CHF 45.- par Module
- CHF 35.- par CR



Devenir Expert-e SSS

Voie idéale :

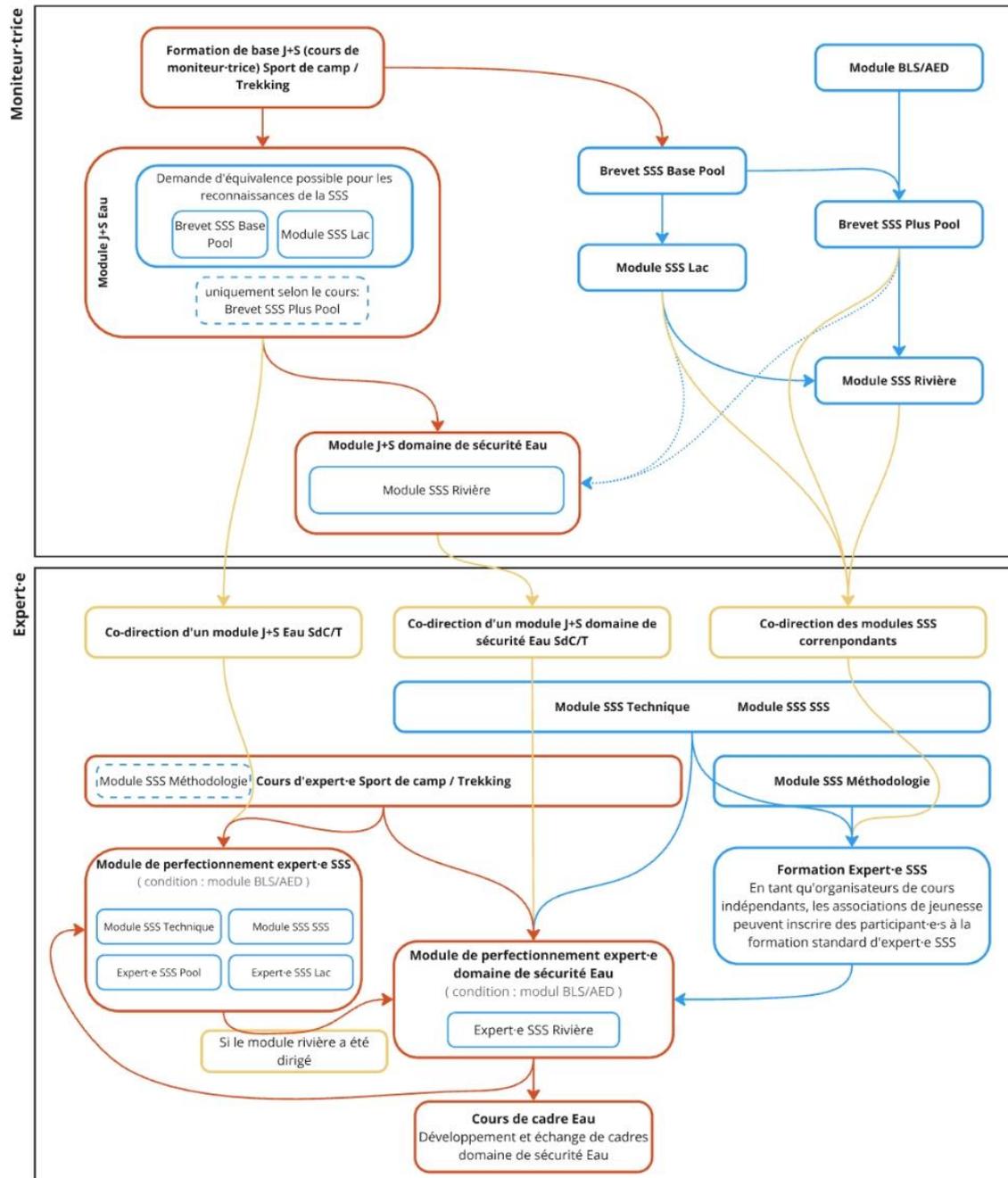
- Moniteur-ice : Formation de base J+S → module J+S eau (→ module J+S dans le domaine de sécurité)
- Expert-e : co-animateur-ice dans le module J+S Eau (ou dans le module J+S du domaine de sécurité) → Cours d'expert-e → MP SSS (ou MP domaine de sécurité Eau)

Conditions d'admission :

- MP SSS
- MP domaine de sécurité Eau

Si quelqu'un souhaite faire une demande d'équivalence plus tard pour devenir ensuite expert-e SSS, c'est encore possible. La BDNS indique que le module Eau a été suivi. Cela peut être clarifié au cas par cas par le secrétariat du Mouvement Scout de Suisse avec la SSS.





ANNEXE : ADMINISTRATION DES COURS DE FORMATION SPÉCIFIQUES À L'EAU

Pour info : Les cours SSS peuvent être administrés soit par une section, soit par l'association de jeunesse. En cas d'administration via le secrétariat du Mouvement Scout de Suisse, les frais de la SSS vous seront facturés. Dans le cas d'une section SSS, d'autres frais seront éventuellement dus.

Legende: Les points **lavendel** ne sont pertinents que si d'autres reconnaissances doivent être attribuées en plus du module J+S eau (avec équivalence intégrée du brevet base pool et du module lac).

Courrier initial - Expert-e-s SSS et secrétariats cantonaux / responsables de la formation

L'association cantonale saisit le cours sur MiData après avoir consulté la maîtrise de cours et les expert-e-s SSS selon les indications listées ci-dessous. Le-la CàF annonce le cours au secrétariat Formation et Encadrement du MSdS. Cela se fait avec l'inscription régulière au cours selon l'Ancre.

Si un cours doit être ouvert directement auprès de la SSS (tout sauf le module eau), il doit être annoncé en plus par mail à formation@msds.ch.

Le cours sur MiData doit être saisi par l'association cantonale avec les indications suivantes :

- **Intégrer les modules SSS intégrés** (peuvent être proposés les modules « base pool », « plus pool », « Lac », « Rivière » et « BLS-AED » ainsi que leur CR) dans la désignation du cours.
 - Par ex : module Eau (y compris brevet base pool, module Lac)
 - Ou : Module Eau (y compris brevet base pool, brevet plus pool, module Lac)
- **La maîtrise principale du cours** reste l'expert-e J+S
- **Maîtrise du cours** (formateur-ice-s expert-e-s SSS) : Prénom, Nom, n ° SSS
 - Pour le rôle, ajouter « Expert-e SSS » comme désignation
(Dans la BDNS, saisir cette personne selon sa formation J+S)
- **Eventuel-le aide-moniteur-trice** (activité « aide-moniteur-trice » nécessaire pour devenir expert-e SSS) : Prénom, Nom, n ° SSS ou date de naissance (pour une identification claire)
 - Pour le rôle, ajouter comme désignation « aide-moniteur-trice de cours SSS »
 - (Dans la BDNS, saisir cette personne selon sa formation J+S)
- **Nombre maximal de participant-e-s** (selon le « Règlement du niveau base »)
 - Pour les cours J+S 12 participant-e-s par expert-e J+S
 - Module J+S Eau: Simplification selon le module Eau
 - Basis Pool 12 par Expert-e SSS Pool (16 avec aide-moniteur-trice)
 - Plus Pool 12 par Expert-e SSS Pool (16 avec aide-moniteur-trice)



- Module Lac 10 par Expert-e SSS Lac (14 avec aide-moniteur-trice)
- Module Rivière 8 par Expert-e SSS Rivière (12 avec aide-moniteur-trice)
- BLS-AED-SRC 6 par Expert-e SSS BLS-AED (12 avec aide-moniteur-trice)
- Description standard du cours : pour les cours qui conduisent à une reconnaissance SSS ou qui prolongent les reconnaissances SSS, les données personnelles (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse e-mail, éventuellement aussi le numéro personnel J+S) sont transmises à la SSS. Les personnes qui ne le souhaitent pas doivent s'annoncer avant le cours auprès de la direction du cours et ne recevront donc pas de reconnaissance SSS.
- **Questions supplémentaires dans Midata**
 - *Si tu utilises une adresse d'école ou de club dans Midata : avec quelle adresse email existante à long terme t'inscriras-tu à la SSS?*
 - *Si tu as déjà un numéro SSS, quel est-il ?*
 - *Quelles sont les reconnaissances SSS valables que tu as déjà ?*
 - *Quelles reconnaissances SSS (remarque : ce n'est pas obligatoire pour J+S) souhaites-tu acquérir (à tes frais) ?*
 - Il existe différentes possibilités en fonction du type de cours.
 - Chacun des cours supplémentaires de la SSS (à l'exception de la demande d'équivalence) doit être annoncé au MSdS
 - Distinguer si c'est un module ou un CR.
 - *Es-tu d'accord que tes données personnelles soient transmises à la SSS (pour l'inscription ? [Oui])*
 - *En plus pour le module Rivière : Quand as-tu suivi le module Eau ou les différents modules SSS qui sont considérés comme des conditions d'admission ?*

Ouverture à la SSS, par le secrétariat du MSdS

Avec ces données, le cours est ouvert par le secrétariat Formation et Encadrement du MSdS auprès de la SSS dans un délai de deux semaines. Par défaut, le cours n'est pas publié publiquement.

Si la maîtrise du cours souhaite effectuer des modifications ultérieurement, elle les annonce également à formation@msds.ch.

Inscription des participant-e-s

Les participant-e-s s'inscrivent au cours via MiData. Iels y indiquent – si cela est proposé - le module ou le cours de renouvellement qu'ils souhaitent suivre, y compris leur numéro SSS. Dès que les inscriptions des participant-e-s sont terminées, le secrétariat du MSdS procède au « contrôle du brevet avec recherche de personnes », si les reconnaissances SSS sont une condition préalable au cours. Après le cours, les participant-e-s sont importés par le secrétariat du MSdS dans le cours de la SSS.

Documents - Maîtrise du cours ou associations cantonales



Commander des moyens auxiliaires – voir les indications pour tous les types de cours

Programme – Maîtrise de cours

Pour les modules à option et les modules de sécurité, le processus est analogue à celui de tous les autres cours via le·la CàF, conformément à l'Ancre.

[Demande d'équivalence (uniquement pour le module J+S Eau)]

Selon l'explication donnée pour le module Eau.

Conclusion – Association cantonale

Après le cours et la saisie de toutes les qualifications dans MiData, un email est envoyé à formation@msds.ch afin que le secrétariat du MSdS puisse saisir les participant·e·s auprès de la SSS ou envoyer la liste des participant·e·s au secrétariat de la SSS pour l'importation. Ensuite la facture est déclenchée et transmise via le MSdS au·à la moniteur·ice de cours selon MiData pour paiement.

Après le cours

- S'il s'agit du premier cours SSS : les participant·e·s peuvent créer un nouveau compte auprès de la SSS avec l'adresse email qu'ils ont enregistrée et s'y inscrire.
- Sinon, ils ont déjà un compte avec lequel ils peuvent s'inscrire. S'ils ne connaissent pas (plus) le mot de passe, le bouton « mot de passe oublié » combiné à la dernière adresse email indiquée peut les aider.
- Si le login ne fonctionne pas, adressez-vous au **Secrétariat de la SSS** avec vos données personnelles et votre adresse email, ils vont aider volontiers.
- Vous pouvez télécharger vous-même votre portefeuille de formation et de perfectionnement en ligne.

